

DATE DE LA REUNION : 21/10/2021

LIEU : Bésignan

REDACTEUR : A. PASTOURET

OBJET : Commission GESTION ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES – AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

MEMBRES DE LA COMMISSION

NOM Prénom	COMMUNE	FONCTION	C	P	A	Exc	DIFF.
AMOURDEDIEU Aurore	NYONS	Conseillère Communautaire	X			X	X
AUBERY Chantal	REMUZAT	Conseillère municipale	X				X
BALVAY Josette	PIEGON	Conseillère municipale	X				X
BONTOUX Robert	ST AUBAN S/OUVEZE	Conseiller municipal	X	X			X
BOTTINI Monique	NYONS	Conseillère communautaire	X	X			X
BREDY Muriel	STE EUPHEMIE S/OUVEZE	Conseillère communautaire	X				X
BUR Frédéric	VALOUSE	Conseiller communautaire	X				X
CHAPPON Gérard	MONTBRUN LES BAINS	Conseiller communautaire	X	X			X
CHARRASSE Daniel	BENIVAY-OLLON	Conseiller communautaire	X	X			X
CHAUVET Véronique	ST AUBAN S/OUVEZE	Conseillère communautaire	X	X			X
CONIL Denis	CORNILLON S/OULE	Conseiller communautaire	X				X
DE MUNTER Lucien	MERINDOL	Conseiller municipal	X	X			X
DIACONO Eugénie	VENTEROL	Conseillère communautaire	X				X
EFFANTIN DIT TOUSSAINT Benjamin	AUBRES	Conseiller municipal	X				X
ESPIEU Laurent	SEDERON	Conseiller communautaire	X				X
FAREL Annelise	RIOMS	Conseillère communautaire	X				X
FARNOUX Laurent	AULAN	Conseiller municipal	X				X
FAURE Rose-Marie	SAINT-MAY	Conseillère municipale	X				X
FELIX Jérôme	SAHUNE	Conseiller communautaire	X	X			X
FOUGERAS Lionel	BALLONS	Conseiller communautaire	X				X
FRANCOIS Michel	CONDORCET	Conseiller municipal	X	X			X
GRAUGNARD Henri	SAHUNE	Conseiller municipal	X	X			X
GREGOIRE Jean-Luc	NYONS	Conseiller communautaire	X			X	X
GRONCHI Yoann	CORNILLAC	Bureau					X
GUILLOT Corinne	CHATEAUNEUF DE BORDETTE	Conseillère municipale	X				X
INIZIAN Loïc	REMUZAT	Conseiller municipal	X			X	X
JANNOT Nicolas	VENTEROL	Conseiller municipal	X				X
LANTHEAUME Pascal	NYONS	Conseiller communautaire	X			X	X
LAUNAY Rémy	ST FERREOL TRENTE PAS	Conseiller municipal	X	X			X

LEDESERT Philippe	LES PILLES	Conseiller communautaire	X			X	X
MICHELI Jérôme	PIEGON	Conseiller municipal	X	X			X
NELH Gérard	VILLEPERDRIX	Conseiller communautaire	X	X			X
OLIVE Alain	BUIS LES BARONNIES	Conseiller municipal	X				X
PARMENTIER Franck	BUIS LES BARONNIES	Conseiller municipal	X				X
PELACUER Jean-Marc	LA ROCHETTE DU BUIS	Conseiller communautaire	X	X			X
PERRIN Roselyne	ST SAUVEUR GOUVERNET	Conseillère municipale	X				X
SANCHEZ Frédéric	MONTBRUN LES BAINS	Conseiller municipal	X				X
SENOT Frédéric	MONTAUBAN S/OUVEZE	Conseiller municipal	X			X	X
SPITZ Catherine	STE EUPHEMIE S/OUVEZE	Conseillère municipale	X				X
TRUPHEMUS Gérard	EYGALIERS	Conseiller communautaire	X				X
VIARSAC Roger	NYONS	Conseiller communautaire	X	X			X

MEMBRES DU BUREAU

NOM Prénom	COMMUNE	FONCTION	C	P	A	Exc	DIFF.
AICARDI Louis	PLAISANS	Bureau	X			X	X
BAS Claude	VERCLAUSE	CP/CExe/Bureau	X				X
BERNARD Sébastien	BUIS LES BARONNIES	CP/CExe/Bureau	X				X
CAHN Philippe	CHATEAUNEUF DE BORDETTE	Bureau					X
COMBES Pierre	NYONS	Bureau					X
CORNILLAC Christian	MIRABEL AUX BARONNIES	C.Exe/Bureau	X	X			X
DAYRE Thierry	NYONS	Président	X				X
DECONINCK Stéphane	MONTAULIEU	C.Exe/Bureau					X
FERNANDES José	BESIGNAN	Bureau	X				X
FRACHINOUS Alain	SEDERON	Bureau					X
GARCIA Jean	SAINT MAURICE SUR EYGUES	C.Exe/Bureau					X
GILLET Didier	MONTBRUN LES BAINS	Bureau					X
GIREN Didier	PELONNE	Bureau					X
GREGOIRE Michel	LA ROCHE SUR LE BUIS	CP/CExe/Bureau					X
LAGET Jean-Michel	CHAUDEBONNE	C.Exe/Bureau					X
LAURENT Marie-Christine	NYONS	Bureau					X
MACIPE Nadia	NYONS	C.Exe/Bureau					X
MONIER Marie-Pierre	VINSOBRES	Bureau					X
MONPEYSSSEN Jean-Jacques	NYONS	C.Exe/Bureau					X
NICOLAS Alain	VERS SUR MEOUGE	CP/CExe/Bureau					X
NIVON Jacques	VILLEPERDRIX	Bureau					X
PEYRON Roland	MONTAUBAN SUR L'OUVEZE	C.Exe/Bureau					X
PEZ Gérard	VERCOIRAN	Bureau					X
RANCON Nadège	SAINTE JALLE	Bureau					X
RICHARD Éric	AUBRES	CP/CExe/Bureau	X				X
ROCHAS Pascale	BUIS LES BARONNIES	C.Exe/Bureau					X
ROUSSELLE Didier	NYONS	Bureau					X
ROUX Serge	PIEGON	Bureau					X
RUYSSCHAERT Christelle	SAINT SAUVEUR GOUVERNET	C.Exe/Bureau					X

SALIN Olivier	REMUZAT	C.Exe/Bureau	X	X			X
TACUSSEL Odile	MEVOUILLON	Bureau					X
THIRIOT Christian	BEAUVOISIN	Bureau					X

C : Convoqué ; P : Présent ; A : Absent ; Exc : Excusé ; Diff : Diffusion pour information

ORDRE DU JOUR :

- I. Introduction du Président thématique
- II. Organisation administrative
- III. Les secteurs
- IV. Point budgétaire
- V. Point d'activité
- VI. Proposition d'amélioration
- VII. Tour de table et questions diverses

NB : Le support de réunion est joint en annexe.

I. INTRODUCTION DU PRESIDENT DE COMMISSION

Christian CORNILLAC, Président de la commission G, ouvre la réunion et remercie José FERNANDES, Maire de BESIGNAN, d'accueillir l'ensemble des personnes membres de la commission G.

Il remercie aussi les personnes ayant fait le déplacement et présente les agents de la CCBDP :

- ↳ Nicolas KRUGLER, Directeur Général des Services,
- ↳ Laurent GROSSON, Directeur des Services Techniques,
- ↳ Fabien VARNIER, Responsable du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets (S.P.P.G.D.),
- ↳ Aurélie PASTOURET, Responsable du pôle secrétariat des services techniques et Chargée de la commande publique.

Il laisse la parole à Laurent GROSSON pour présenter les points à l'ordre du jour ;

II. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

L. GROSSON présente la Direction des Services Techniques (D.S.T.), l'un des 5 services rattachés à la Direction Générale des Services (D.G.S.).

Afin de mieux appréhender les problématiques locales en constante inflation, il convient de décharger et d'accompagner Fabien VARNIER par la désignation de trois référents :

- ▶ Sébastien BARBERO pour la collecte secteur Nyons
- ▶ Léopold PIZZORNO pour la collecte secteur Buis-Rémuzat
- ▶ Coralie GARCIA pour les Déchèteries

Quatre groupes WhatsApp ont été créés (collecte Buis, Nyons, Rémuzat et Déchèteries).

L'objectif de ces groupes est de faire remonter l'information de façon instantanée afin que celle-ci soit traitée au plus vite. Les agents (chauffeur, ripeurs, agents de déchèteries) font remonter l'information en temps réel via l'application avec prise de photos à l'appui.

Le pôle secrétariat technique traite l'information en début de matinée. En fonction de la nature des informations remontées par les agents, un e-mail est envoyé en mairie ou à la police municipale le cas échéant.

Chaque mairie adapte ses actions, font l'effort d'améliorer des points de collecte, de prévenir les auteurs d'incivilités s'ils sont identifiés, etc. Tous ces efforts sont relayés auprès des équipes qui se sentent écoutées, légitimées et apprécient toutes ces actions de mise en œuvre.

Un poste vacant a été pourvue, c'est un chauffeur qui a été recruté en octobre pour faire la collecte sur Buis. Ce qui a permis le transfert d'un chauffeur de Buis à Nyons qui faisait défaut.

III. LE DECOUPAGE TERRITORIAL - LES SECTEURS

Voir la présentation annexée.

IV. POINT BUDGETAIRE

L'évolution de la TGAP impacte fortement le budget de l'intercommunalité.

La TGAP est la Taxe Générale sur les Activités Polluantes. Celle-ci est fixée par l'État et est appliquée sur les tonnages enfouis (ordures ménagères et le tout-venant des déchèteries).

Le tri à la source est une solution permettant d'atténuer cette dépense avec la mise en place du traitement des biodéchets.

V. POINT D'ACTIVITE

a) Évolution des tonnages

L'activité des déchets enregistre une baisse légère des ordures ménagères face à une augmentation des tonnages de verre et du tri sélectif. C'est un constat encourageant (25% de plus pour le verre). Le prestataire MINERIS (collecteur du verre) confirme qu'il est en capacité de collecter jusqu'à 10% du volume prévu au marché, au-delà, il collecte en mode dégradé puisque que le contrat ne prévoyait pas cette augmentation.

b) Déchèterie Buis

Le projet a pris du retard. Il a été présenté au CDG26 et à la CARSAT le 29 septembre 2021 et a fait l'objet d'importants échanges. Le CDG26 émettra un avis en CHSCT le 22/10/2021.

Le dépôt du permis de construire est prévu à fin octobre pour 5 mois d'instruction car il s'agit d'un ERP.

c) Déchèterie Séderon

La réhabilitation de la déchèterie de Séderon doit être réfléchie. Une étude sera menée courant 2022.

VI. POINT D'ACTIVITE

Étude d'harmonisation et d'optimisation du S.P.P.G.D. menée par le bureau d'études Elcimaï

Les différents scénarios d'harmonisation seront proposés d'ici fin 2021- début 2022 pour une mise en œuvre en mai-juin 2022.

Ces différents scénarios porteront sur l'harmonisation fiscale (choix entre taxe et redevance), sur le fonctionnement interne du service, des tournées, de la mise en place de conteneurs semi-enterrés et sur la redevance spéciale.

Un membre de l'assemblée énonce que faire payer un service sur des bases foncières n'est pas juste. La redevance paraît la solution la moins mauvaise. C'est un sujet à discuter.

Un membre de la commission est surpris ; il est étonnant d'harmoniser la fiscalité après des années de fusion. La gestion du service déchets devrait être différente selon les kilomètres, les spécificités des territoires et du service rendu.

N. KRUGLER explique que le législateur a prolongé le délai transitoire d'harmonisation des modes de financement du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers pour les EPCI issues de fusion. Ce délai est passé de 5 à 7 ans soit jusqu'en 2024 (loi de finances 2021).

Il s'agit d'un véritable sujet entre taxe et redevance mais aussi l'institution de la redevance spéciale ou incitative des professionnels. Aujourd'hui ces professionnels sont considérés comme des particuliers alors qu'ils produisent beaucoup.

Il s'agit de tout un travail et discours à construire. La démarche de réflexion est lancée et il est nécessaire de construire le schéma à mettre en œuvre par rapport aux habitants et aux entreprises.

VII. ACTIONS A MENER

a) Traitement des biodéchets

Voir la présentation annexée.

b) Compostage individuel

La campagne de distribution des composteurs est effectuée par le SYPP jusqu'au 31/12/2021.

À partir de janvier 2024, la CCBDP devra proposer des solutions pour le traitement des biodéchets. Dans cette dynamique, la reprise de la campagne de composteur par l'EPCI en 2022 irait dans la continuité du SYPP.

Le composteur individuel est très demandé : 240 composteurs ont été distribués à ce jour et 240 unités à venir et avec peu de communication.

Propositions :

1. S'inscrire dans la démarche,
2. Définir le coût de prise en charge par l'administré.

c) Compostage partagé

Le compostage partagé consiste à favoriser la gestion domestique et collective du compost dans un quartier, dans une école ou en pied d'immeuble.

Une placette = 3 composteurs de 900 litres pour 33 foyers environ (une centaine de personnes) :

- 1^{er} bac = apports de matières sèches,
- 2^e bac = apports des habitants (épluchures etc...), apports de broyat,
- 3^e bac de maturation = matières sèches + bac d'apport. Ce mélange devient du compost 1 an après.

Chaque bac dispose d'un grattoir attaché.

La Communauté de communes de Dieulefit-Bourdeaux a mis en place ce type de compostage et ça fonctionne très bien depuis 4 ans.

Il est proposé à la commission de faire des essais dans certains quartiers de communes et basé sur le volontariat des communes.

Un courrier sera envoyé à chacune des communes pour expliquer la démarche. Il s'agit là d'une notion de coproduction au niveau du bloc communal et de la CCBDP. L'objectif est d'établir un règlement interne sur le fonctionnement du compostage partagé et d'associer sur 2022 des communes de différentes tailles et volontaires à la mise en place de placettes collectives à titre expérimental dans un premier temps.

Un référent pour chaque placette sera formé et deviendra l'élément moteur. La démarche doit être facile et permettre de tisser un réseau. La CCBDP pourrait se doter d'un broyeur permettant la fourniture de broyat issu des déchèteries.

Au sens plus large, la CCBDP sollicitera l'ensemble des communes afin qu'elles précisent les coordonnées d'un « référent environnement » qui sera l'interlocuteur privilégié en matière de déchets afin d'aborder toutes les questions, problématiques et actions à mener dans cette compétence en collaboration avec le S.P.P.G.D.

d) Collecte cartons bruns

La CCBDP s'interroge sur la collecte de cartons bruns car le volume est important.

Pour mettre en place ce type de collecte, l'acquisition de colonnes spécifiques est nécessaire. Une colonne métallique coûte 2 000 euros HT.

Pour collecter ce type de colonne, il faut passer par une collecte privée ou par une collecte en régie avec l'achat d'un camion ampliroll avec grue pour un coût de 250 000 € HT.

Pour information, une prestation de collecte coûte environ 300 € la tonne (ex. Nicollin).

Le volume à collecter sur le territoire de la CCBDP est estimé à 120 tonnes avec un rachat de matières par la suite.

Un chiffrage a été demandé à Mineris (collecteur du verre de Vergèze dans le Gard) ; environ 350 euros la tonne.

L'achat d'un ampliroll serait utile pour d'autres emplois comme changer des colonnes à verre. Une colonne a minima dans chaque commune est prévue. La mise en place n'est pas actée, il s'agit-là de propositions.

A la CCEPG, la collecte des cartons est en place.

e) Collecte conteneurs semi-enterrés

La hauteur des blocs est de 3 mètres. Plusieurs volumes existent : 2000, 3000 ou 6000 litres.

Ce type de matériel est amortissable sur 10 ans.

Côté collecte, un passage minimum est préconisé avec un véhicule ampliroll (pouvant aussi lever les colonnes à verre et à cartons bruns).

L'avantage de ce type de collecte est de réduire la pénibilité pour les agents.

f) Collecte des encombrants

On parle de déchets encombrants, ou simplement « d'encombrants » pour désigner un déchet, qui en raison de sa taille ou de son poids, ne peut être évacué par le service de collecte des ordures ménagères. Il peut s'agir d'un matelas, d'un sommier, d'une penderie, ou tout autre mobilier volumineux.

De nombreuses communes souhaitent la mise en place d'une collecte d'encombrants = besoin identifié.

La proposition : prendre des rendez-vous sur appel téléphonique via un n° vert centralisé sur la CCBDP avec un volume défini. Cette collecte serait effectuée avec 2 agents et un polybenne avec une tournée pré-établie. Les encombrants seraient acheminés vers les déchèteries.

Cette proposition amène à se positionner sur une prestation payante ou pas.

Aujourd'hui, le polybenne est utilisé pour le remplacement régulier de conteneurs sur la partie ouest du territoire et pour d'autres missions.

Des communes l'ont mis en place donc il y a un réel besoin. Certaines communes et usagers ne disposent pas des moyens humains et/ou matériels.

g) Acquisition d'un engin de compaction sur le site de la déchèterie à Buis et quai de transfert

La proposition est d'acquérir un rollpac ou packmat dédié à la compaction des déchets afin d'éviter de transporter beaucoup d'air et pour optimiser les voyages.

Pour nos agents de déchèterie, la benne de déchets verts en période de taille est vite saturée et la compaction de celle-ci serait une amélioration non négligeable.

Cet engin ne nécessite pas de Caces puisqu'il reste sur place et permet de travailler en bas de quai.

h) Acquisition colonnes aériennes

La proposition est de lancer un marché de 7 ans pour uniformiser le parc sur le territoire.

i) Acquisition bacs roulants

Des bacs à roulettes existeront toujours sur le territoire même si le projet de bacs semi-enterrés voit le jour, il concernerait les centres bourg.

Deux campagnes de lavage et de désinfection des bacs sont prévues chaque année : avant l'été et à l'automne. Chaque campagne permet un lavage et une désinfection complète des 3 500 bacs.

La prestation de lavage est réalisée en régie avec la location d'une laveuse.

Une prestation de location avec chauffeur coûte 4 fois plus cher.

VIII. PROPOSITION D'AMELIORATION

Pour réduire les dépôts sauvages aux abords de points de collecte ou près des cours d'eau, l'acquisition d'appareils photos avec carte mémoire/ SIM est une solution.

Cela permettrait d'identifier les véhicules (plaques d'immatriculation) et/ou identifier des individus. La CCBDP pourrait investir dans 4 appareils.

La démarche consisterait à équiper 2 lieux par semaine avec une rotation sur l'ensemble des communes avec des points déjà identifiés.

La réglementation est différente de celle de la détention de caméras de surveillance.

Cette proposition pourrait être mutualisée si les communes souhaitent s'en équiper.

IX. TOUR DE TABLE ET QUESTIONS DIVERSES

- Avec la mise en place des consignes de tri, certains membres de la commission ont constaté que la dotation en bacs jaunes n'est plus assez suffisante contrairement aux bacs OM qui sont plus souvent vides.
- Une demande est faite par l'assemblée pour axer sur une communication forte en matière de tri et de mise en valeur des coûts car les usagers protestent sur les contraintes de tri. En parallèle, les communes sont demandeuses d'un document synthétisant ces éléments de tri et de coûts pour sensibiliser les habitants,
- Sensibilisation des écoles primaires par un jeu intitulé « Chatmalin-Ecolibri » qui va être distribué dans les écoles du territoire.
- En juillet et août, deux ambassadeurs du tri ont relayé les consignes des bons gestes de tri dans les campings du territoire.

SYNTHESE :

- Prioriser les actions à concrétiser afin d'inscrire les budgets correspondants
- Définir un « référent environnement » en matière de déchets ménagers dans chaque commune

La prochaine commission H n'aura pas lieu en décembre 2021 comme prévu mais sera programmée en début d'année 2022.

Président de la commission G,
Christian CORNILLAC

Le président,
Thierry DAYRE



